

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA COMPOSITION DU CONSEIL CONSULTATIF NATIONAL

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Sciences et Technologie). La Fédération canadienne des études humaines fait remarquer qu'apparemment aucun spécialiste de sciences sociales ne fait partie du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Elle demande qu'on y nomme au moins une personne spécialisée en sciences humaines. Le gouvernement accèderait-il à cette requête?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, le Conseil se compose d'émiments scientifiques, industriels, universitaires représentant les diverses disciplines scientifiques et a rendu d'immenses services au gouvernement en déterminant les défis qui nous attendent et les possibilités d'avenir qui s'offrent à nous au seuil du XXI^e siècle.

En effet, Bill Taylor, très éminent spécialiste des sciences humaines ainsi que président du Conseil de recherches en sciences humaines, est un membre actif de ce conseil. Quant aux futures nominations, on tiendra compte de ces démarches.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES OBSERVATIONS FAITES PAR UN MINISTRE PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Madame la Présidente, il y a un instant pendant la période des questions le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a déclaré fausses certaines observations que j'avais faites pendant la période des questions. Le ministre de la Justice, j'en suis certain, n'a pas cherché délibérément à induire en erreur la Chambre lorsqu'il a laissé entendre que le taux de chômage n'était pas de 32 p. 100 à Sept-Îles et de 40 p. 100 à Central Nova et qu'il était faux de soutenir que le premier ministre n'irait pas à Central Nova et n'assistera pas à la manifestation qui aura lieu à Sept-Îles dans huit jours. Pourrait-on demander au ministre de la Justice de mettre les choses au point, car il n'a pas voulu, j'en suis sûr, accuser un autre député d'induire en erreur la Chambre?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, en dehors du fait que manifestement l'on fait un usage abusif des rappels au Règlement, je veux simplement confirmer ce que j'ai dit, étant donné les graves allégations du député. Sa déclaration à propos de la disponibilité du premier ministre est fautive, incorrecte et indigne de lui. Je m'en tiens à ce que j'ai dit.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, le député et le ministre se lancent dans une discussion. Ce n'est

Dépôt de documents

pas vraiment un rappel au Règlement et j'estime qu'il vaudrait mieux avoir cette discussion à un autre moment.

● (1210)

La période des questions est terminée. Nous passerons maintenant aux travaux de la Chambre.

M. Cassidy: Je soulève la question de privilège, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole pour un rappel au Règlement.

M. Cassidy: Pour soulever la question de privilège. Je voudrais savoir, madame la Présidente, si le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a bien respecté le Règlement lorsqu'il m'a accusé, pendant la période des questions, de faire des déclarations erronées et d'induire la Chambre en erreur, semble-t-il. Je voudrais que vous examiniez cette affaire pour voir s'il y a eu atteinte aux privilèges car je doute que de tels propos soient réglementaires à la Chambre des communes. J'ai déjà expliqué pourquoi, et je ne me répéterai pas, mais je doute qu'une telle conduite soit acceptable aux Communes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je voudrais éviter tout débat à ce propos. Mais le député peut compter sur la présidence pour vérifier la «transcription», et si elle trouve effectivement que cette intervention est justifiée, qu'il faut en reparler au ministre, nous ne manquerons pas de le faire en temps opportun. Ai-je l'accord du député?

M. Cassidy: Je vous remercie, madame la Présidente.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Madame la Présidente, aux termes du paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 15 pétitions, à savoir les pétitions n^{os} 332-3088 à 332-3093, 332-3097 à 332-3100, 332-3107 et 332-3136 à 332-3139 inclusivement.

Je rappelle à la Chambre que ces pétitions ont été certifiées conformes en mai, juin et juillet cette année. Elles n'ont été déposées à la Chambre que le 9 septembre. Je trouve que la réponse à ces pétitions a suffisamment tardé pour justifier les critiques des gens qui les ont signés. Mais je tiens à rappeler que même si le greffier des pétitions les a certifiées en mai, juin et juillet, elles n'ont été déposées à la Chambre que le 9 septembre, et que le gouvernement a donc répondu dans les 45 jours réglementaires suivant la date de leur dépôt.